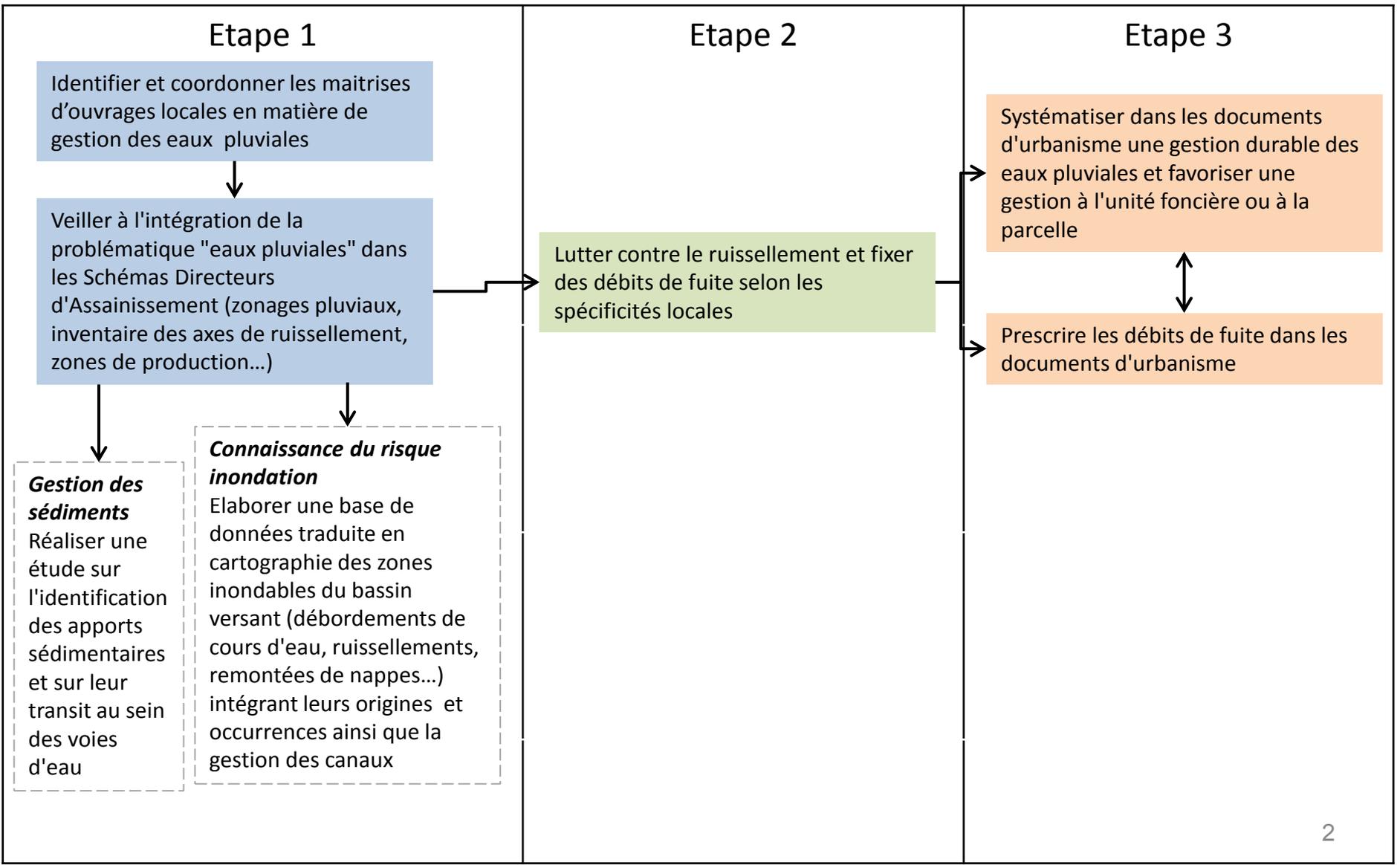




Commission Thématique n°3

« Risques et contraintes historiques »

Objectif : intégrer une gestion préventive des eaux pluviales pour limiter les phénomènes d'inondation par ruissellement



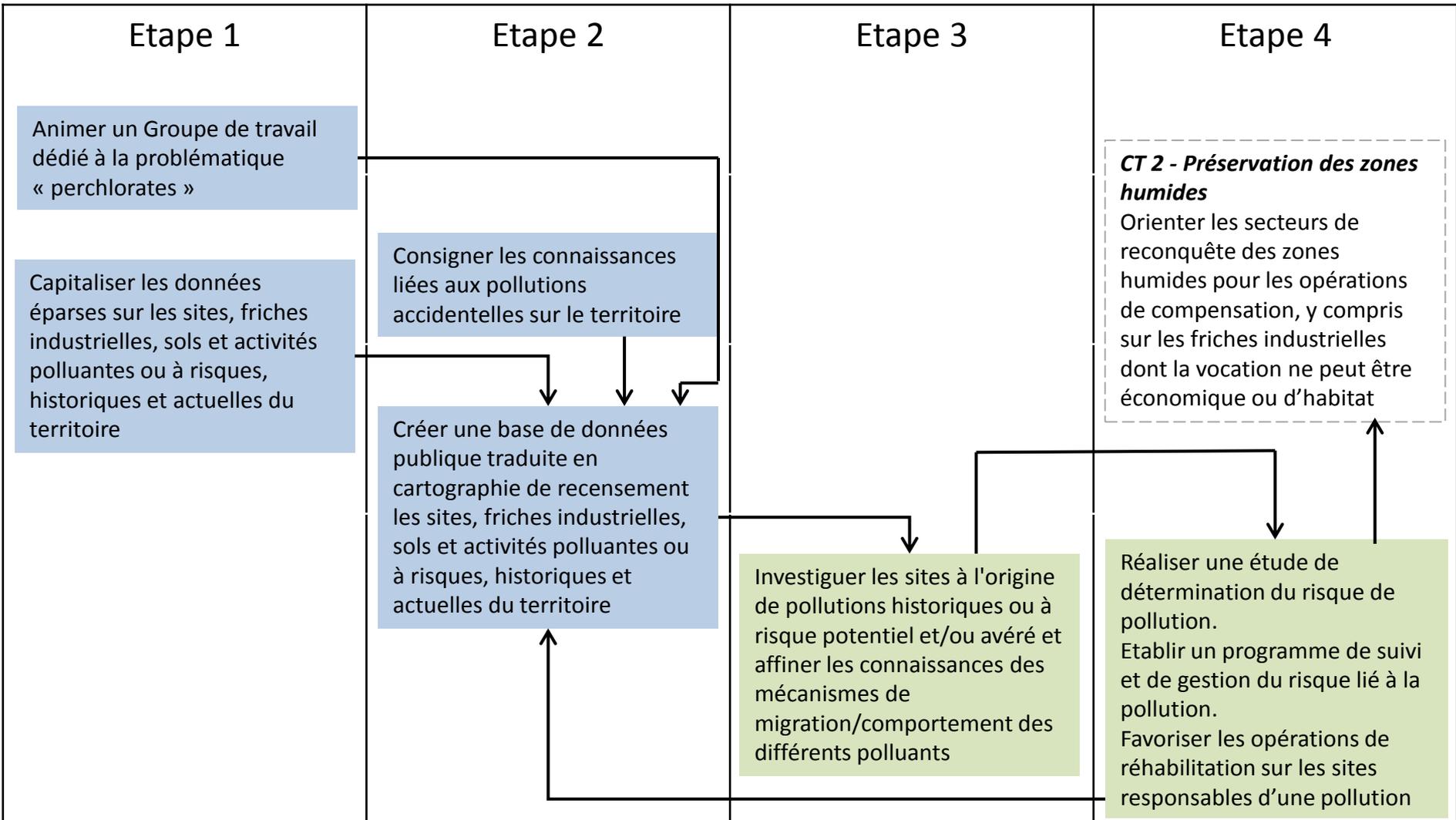
Pollutions historiques, industrielles et accidentelles

Action du SAGE

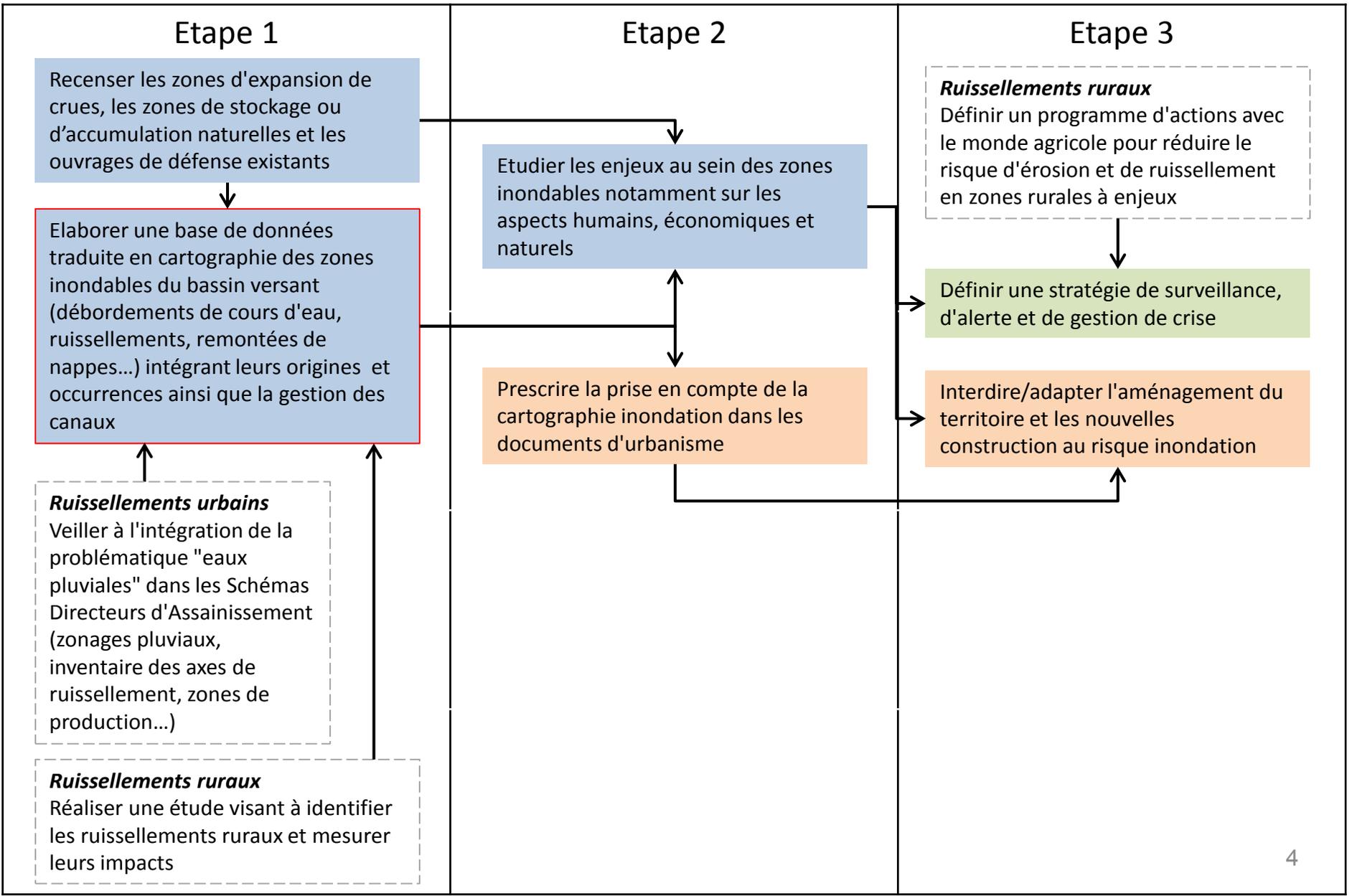
Prescription du SAGE

Disposition du SAGE

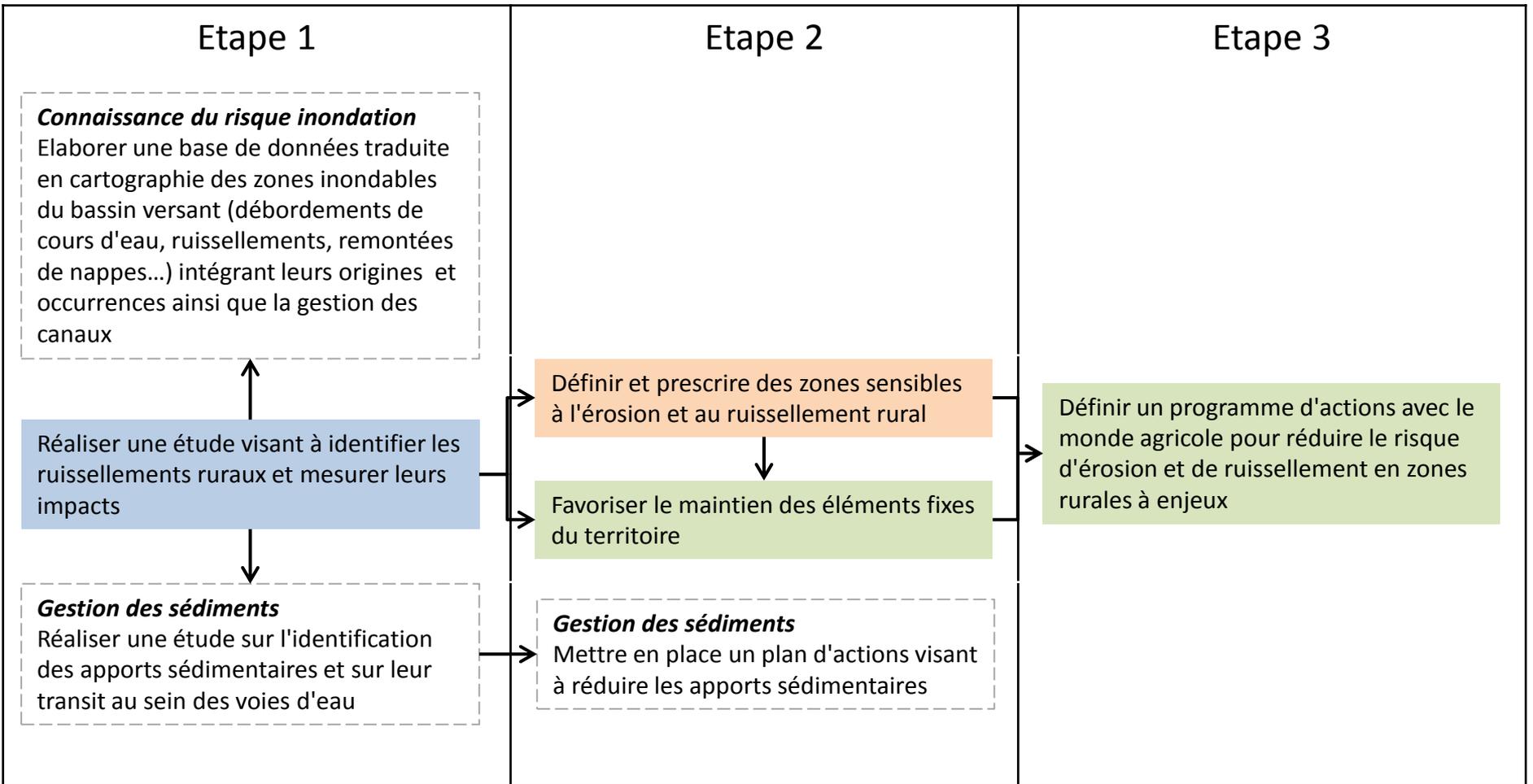
Objectif : réduire les pollutions générées par les sites et sols pollués historiques et les activités industrielles actuelles



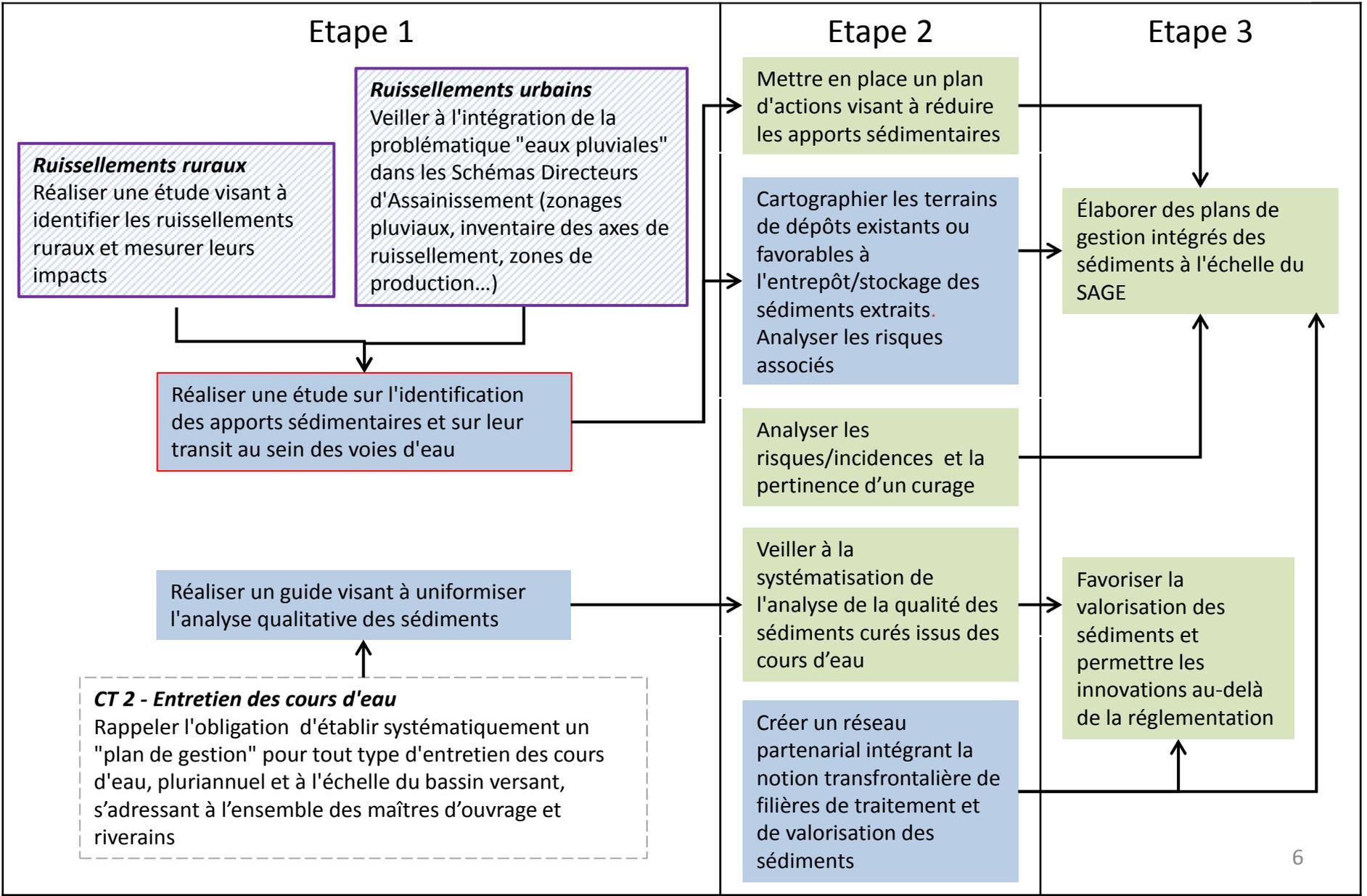
Objectif : capitaliser les données en matière d'inondation pour en garder la mémoire et en réduire les conséquences



Objectif : mieux connaître le phénomène de ruissellement en zones rurales et limiter ses conséquences



Objectif : mieux connaître et qualifier le phénomène de sédimentation, réduire ses impacts et dynamiser des filières mutualisées de gestion



Objectif : investiguer et agir contre les dysfonctionnements hydrauliques provoqués par les phénomènes d'affaissements miniers

Etape 1

Compléter les expertises déjà menées sur les conséquences des affaissements miniers sur le risque inondation, sur la gestion des réseaux d'assainissement et la pertinence des systèmes de pompage existants (lieux d'implantation, capacités...)

Etape 2

Définir un programme d'actions visant à maîtriser le risque d'inondation dans les secteurs d'affaissements miniers (débordements, saturation des systèmes d'assainissement...)

Définir un programme d'actions visant à adapter le fonctionnement des systèmes d'assainissement dans les secteurs d'affaissements miniers et mettre en place des exutoires efficaces

Ruissellements urbains
Veiller à l'intégration de la problématique "eaux pluviales" dans les Schémas Directeurs d'Assainissement (zonages pluviaux, inventaire des axes de ruissellement, zones de production...)

CT2 – Continuité écologique des cours d'eau
Réaliser une étude visant à identifier les tronçons prioritaires pour le rétablissement de la continuité écologique (latérale et longitudinale) et les obstacles à celle-ci, en intégrant les contraintes foncières